

Consultation publique

Projet de Programme particulier d'urbanisme (PPU) pour le Quartier des grands jardins

Compte rendu de la rencontre préparatoire entre les membres de la commission de l'OCPM sur le PPU du Quartier des grands jardins et l'arrondissement de Ville-Marie

Date : mercredi le 9 mars 2011

Heure : midi

Lieu : Office de consultation publique de Montréal, salle C

Étaient présents :

Pour l'arrondissement de Ville-Marie :

Monsieur Sylvain Villeneuve, chef de division, Direction de l'aménagement urbain et services aux entreprises, Division de l'urbanisme;

Monsieur David Grondin, agent de recherche, Direction de l'aménagement urbain et services aux entreprises, Division de l'urbanisme.

Pour l'Office de consultation publique de Montréal :

Madame Irène Cinq-Mars, présidente de la commission;

Monsieur Peter Jacobs, commissaire;

Monsieur Viateur Chénard, commissaire;

Monsieur Richard Brunelle, secrétaire de la commission.

1. Ouverture et présentation des participants à la rencontre

La présidente souhaite la bienvenue et présente les membres de la commission. Par la suite, elle invite les représentants de l'arrondissement à se présenter. Elle rappelle l'objectif principal de la réunion, qui est de revoir les étapes de la procédure de consultation. Elle rappelle également la nécessité de préserver le devoir de réserve des

commissaires. Dorénavant, les communications devront, le cas échéant, passer par le secrétaire de la commission.

M. Villeneuve fait l'historique du travail qui a mené à l'élaboration du PPU. Lui-même et M. Grondin en feront la présentation lors des soirées d'information, selon des modalités qui restent à préciser.

2. Le déroulement des séances publiques d'information et d'audition des mémoires

La présidente rappelle l'horaire des soirées d'information, de même que le déroulement général. On convient que la présentation du projet de PPU par l'arrondissement ne devrait pas durer plus de 20 à 30 minutes. Elle s'appuiera sur un support visuel, et accordera une importance particulière à chacun des trois thèmes découlant des orientations du PPU.

Outre MM. Villeneuve et Grondin, d'autres membres du personnel de l'arrondissement seront également présents au cours des soirées d'information. Ils appartiennent aux services suivants : l'Habitation, le Patrimoine, les Espaces verts, le Développement économique, le Développement social et le Transport. Ils seront disponibles, dans la salle, pour répondre au besoin à des questions qui relèvent de leur champ d'expertise respectif.

Pour sa part, la commission a sollicité la contribution de trois personnes-ressources, une pour chacun des trois thèmes découlant des orientations du PPU. Celles-ci interviendront brièvement à la suite des présentations et avant la période de question. Leur contribution vise à faire part de leurs réflexions ou de leurs connaissances sur les différentes stratégies possibles pour atteindre les grands objectifs formulés par le PPU. Bien sûr, elles ne devront pas prendre position sur le projet de PPU lui-même.

À certains égards, la soirée d'information du 30 mars aura un caractère particulier, moins formel que les deux soirées précédentes. La présidente rappelle qu'elle sera disposée à recevoir, au cours de cette soirée, non seulement des questions du public, mais aussi des commentaires ou des expressions d'opinion. Par ailleurs, compte tenu que la durée de cette séance ne pourra pas excéder deux heures, la présidente demande aux représentants de l'arrondissement s'il était possible de limiter à 15 minutes leur exposé.

3. Varia : questions et échanges

Cinq questions ont été posées par les membres de la commission :

- a) L'arrondissement disposera-t-il d'un outil de modélisation qui permettrait de visualiser les changements proposés? Un tel outil a déjà été utilisé dans le cadre

de consultations antérieures. M. Villeneuve répond par l'affirmative. Cet outil sera mis à contribution dans le cadre de la présentation du PPU.

- b) La délimitation du territoire du PPU passe par le centre des rues. Y a-t-il des conséquences à ne pas englober les deux côtés des rues concernées? M. Villeneuve rappelle que cette question a été prise en considération: le PPU tient compte des interfaces des deux côtés des rues concernées.
- c) Comment assurer la cohérence, à travers l'ensemble des propositions avancées, entre la démarche du PPU du Quartier des grands jardins, celle du PPU Sainte-Marie dont l'annonce est prévue pour très bientôt, et celle du futur Énoncé d'aménagement du Centre-ville? M. Villeneuve répond que l'arrondissement a toujours été soucieux de préserver cette cohérence dans les avancées respectives de ces trois démarches. En outre, l'Énoncé servira en quelque sorte de trait d'union entre elles.
- d) La présidente demande s'il existe, à l'arrondissement ou à la Ville centrale, un dossier sur la problématique de l'itinérance dans le secteur couvert par le PPU. M. Villeneuve ira aux informations.
- e) La présidente demande dans quelle mesure l'actuel programme de revitalisation des artères commerciales a été utilisé sur le territoire couvert par le PPU. Elle demande également si la Ville ou l'arrondissement a effectué un bilan des résultats obtenus par ce programme. Les représentants de l'arrondissement fourniront les réponses appropriées à ces deux questions.

La réunion se termine à 13h 40.